18/07/2017

10ème Assemblée générale de l’AFAPDP

**Adopté le 05 septembre 2017 à Gammarth - Tunisie**

**Résolution pour l’adoption du 10ème Rapport financier (2016)**

1. **Résolution**

La 11ème Assemblée générale de l’Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP) approuve les comptes certifiés et le 10ème Rapport financier définitif pour l’année 2016 présenté le 05 septembre 2017 et annexé à la présente résolution.

1. **Annexe**

11ème Assemblée générale de l’AFAPDP

5 septembre 2017

Tunis, Tunisie

**10ème Rapport financier 2016**

1. Le présent rapport a été rédigé à partir des comptes annuels 2016 certifiés le 6 mars 2017 par le Cabinet d’expertise comptable Bleu, situé 5 place du 28 juin 1940, à Paris.
2. La tenue de la comptabilité est assurée par la Secrétaire générale de l’AFAPDP conformément à l’article 19.4 des Statuts.
3. Le présent rapport est annexé à la Résolution pour l’adoption du 10ème Rapport financier.

## **SYNTHESE**

1. Des produits d’exploitations en hausse et conformes au budget prévisionnel : le montant des produits d’exploitation (subventions, cotisations et inscriptions) s’élèvent à 111 558 €. Ce montant est conforme au budget prévisionnel (118 735 €). On constate une augmentation de 12.45% en raison de l’augmentation du montant de la subvention accordée par l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), à titre exceptionnel.
2. Une faiblesse des ressources propres : les cotisations représentent 19% du total des produits d’exploitation (20 935 €). Cette situation constitue une fragilité financière pour l’AFAPDP. Le résultat de la réflexion lancée par l’Assemblée générale en juin 2015 pour réduire cette dépendance financière aux subventions publiques et renforcer les ressources propres devrait apparaître dans le rapport financier de l’exercice 2017.
3. Des charges d’exploitation en hausse et conformes au budget prévisionnel : les charges d’exploitation s’élèvent à 103 116 € soit une augmentation de 17.35% par rapport à 2015. Les deux postes de dépense principaux sont les charges salariales et sociales (59 892 €) et les voyages et déplacements (28 065 € de prise en charge des participants aux formations et réunions de l’AFAPDP).
4. Un résultat d’exploitation excédentaire pour la 5ème année consécutive : le résultat courant présente un excédent de 8 786 €, en baisse 28.19% par rapport à l’exercice précédent. Le montant particulièrement élevé du résultat d’exploitation précédent, conséquence de l’annulation de la formation prévue à Tunis en décembre 2015, explique cette baisse conjoncturelle.
5. Un bilan actif de 103 991 € et une bonne santé financière globale : ce bilan est composé de 83 991 € de disponibilités (trésorerie) au 31 décembre 2016 (comptes courant et épargne) et de 20 000 € de subventions à percevoir.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Exercice 2016** | **Exercice 2015** | **Variation %** |
| **Produits**  | 111 558 € | 99 208 € | +12.45 |
| **Charges** | 103 116 € | 87 867 € | +17.35 |
| **Résultat de l’exercice** | 8 786 € | 12 235 € | -28.19 |
|  |  |  |  |
| **Bilan actif** | 103 991 € | 92 861 € | +11.99 |

1 : aperçu général

\*\*\*

## **COMPTE DE RESULTAT DETAILLE**

1. Le plan d’action et le budget prévisionnel annuels ont été adoptés en début d’année 2016 par le Bureau de l’AFAPDP. Le plan d’action identifie les actions à mener, conformément aux objectifs statutaires de l’association. Le budget prévisionnel détermine l’affectation des ressources, à savoir assurer le paiement des charges fixes et financer les actions. Parmi celles-ci, on retrouve les évènements institutionnels récurrents tels que l’organisation de la Conférence et de l’Assemblée générale.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Produits | Montant  | Charges | Montant  |
| Subventions | 85 000 € | Charges récurrentes | 55 000 € |
| Cotisations | 21 000 € | Réunions Ouagadougou  | 25 000 € |
| Manifestations | 500 € | Réunion Marrakech | 15 000 € |
| Reprise excédent | 12 235 € | Rapport institutionnel | 10 000 € |
| Réunion Strasbourg | 5 000 € |
| Autres | 8 135 € |
| **Total** | **118 735 €** | **Total** | **118 735 €** |

2 : Budget prévisionnel 2016

1. **Description des produits**
2. Les produits ont deux origines : les subventions et les cotisations. L’emploi de ces fonds vise deux catégories : les achats et charges externes et les salaires et charges sociales.
3. Les produits d’exploitation s’élèvent en 2016 à 111 558 € et sont composées de deux catégories principales : les subventions d’exploitations ; et les cotisations et inscriptions.

|  |  |
| --- | --- |
| Produits d’exploitation |   |
| **Subventions d'exploitation** | **90 573 €** |
| OIF | 45 573 € |
| SPM | 45 000 € |
| **Cotisations et Inscriptions** | **20 985 €** |
| **TOTAL** | **111 558 €** |

3 : Description des produits d’exploitation

4 : Répartition des produits d’exploitation

5 : Evolution du produit d’exploitation sur 3 ans

Subventions d’exploitation

1. Ces subventions visent à soutenir la mise en œuvre de certaines actions inscrites au plan d’action de l’AFAPDP et en priorité :
	* l’organisation d’une Conférence des commissaires francophones à la protection des données et à la vie privée à Ouagadougou les 22 et 23 septembre 2016 ;
	* les formations et visites d’études organisées au cours de l’année ;
	* l’intervention potentielle dans les pays francophones qui souhaitent promouvoir le droit à la protection des données ;
	* le développement et la promotion des outils juridiques développés par les autorités de protection des données à destination des entreprises implantées dans l’espace francophone.
2. Le montant versé par l’OIF au cours de l’année 2015 s’élève à 45 573 €. On constate une augmentation de 42% par rapport à l’exercice précédent (32 097 €) due :
	* à l’octroi exceptionnel d’une subvention de 40 000 € (au lieu de 30 000€ habituellement) ;
	* et aux dates et montants des tranches versées : 40 000€ au titre de l’année 2016, plus le versement de la dernière tranche de 5573,29 € de la subvention de 2015.

Au 31 décembre 2016, 20 000 € restaient à percevoir, qui ont été comptabilisés parmi les actifs circulant. L’AFAPDP remet chaque fin d’année un rapport technique et financier pour expliquer l’utilisation détaillée de la subvention et les résultats atteints par rapport aux objectifs initialement formulés.

1. L’AFAPDP perçoit également une subvention des Services du Premier ministre en France pour un montant de 45 000 €. Le montant versé en 2016 est équivalent à l’exercice précédent. Le versement a eu lieu en une seule fois à la signature de la Convention annuelle d’objectifs entre le représentant du Premier ministre français et la Secrétaire générale de l’AFAPDP, par délégation du Président. Quatre conventions prévoyant le versement d’une subvention de 45 000 € ont été signées depuis 2013. Ce financement est indispensable au fonctionnement du Secrétariat général et à la réalisation des actions de l’AFAPDP. La subvention a pu être renouvelée sur la base de la remise d’un rapport financier et des comptes certifiés.

Cotisations et inscriptions

1. Les cotisations versées à l’AFAPDP représentent un montant de 20 935 € soit une variation de – 0.57 %, ou 120 €, par rapport à l’exercice précédent. Le montant est conforme au prévisionnel fixé à 21 000 €. Dix-huit cotisations ont été versées à l’AFAPDP entre le 17/02 et le 31/10 (soit deux de plus qu’en 2015) dont les montants varient de 200 à 6 000 €.
2. Les frais d’inscription d’un participant à la 9ème Conférence de l’AFAPDP organisée à Ouagadougou le 22 septembre ont rapporté 50 €.

Contributions en services

1. Il convient de mentionner l’importance des contributions en services dont la mise à disposition gratuite de locaux et matériels, fournitures gratuites de téléphone et internet, de service de photocopies, mise à disposition de personnel juridique, informatique et logistique par la Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) en France, qui abrite le siège social de l’association à Paris.
2. La Commission informatique et libertés (CIL) burkinabé a également apporté une contribution en service en tant que co-organisateur des réunions de septembre 2016. Elle a mis à disposition du matériel et des ressources financières et humaines, pris en charge l’organisation de nombreuses réunions téléphoniques et échanges électroniques.
3. **Description des charges**
4. Les charges d’exploitation s’élèvent en 2016 à 103 116 € et sont composées de deux catégories principales : les taxes, salaires et charges sociales et les voyages et déplacements qui représentent 85 % des dépenses.

6 : Répartition des charges d’exploitation

7 : Evolution des charges d’exploitation sur 3 ans

Taxes, salaires et charges sociales : 58 % des dépenses en 2016.

1. Le montant total de ces dépenses s’élève à 59 707 €, il est supérieur au budget prévisionnel (55 000 €) et en augmentation par rapport à 2015 (50 193€), en raison de la rupture conventionnelle de contrat de l’ancienne salariée de l’association : la différence correspond au montant du solde de tout compte.

Autres charges : 42 % des dépenses en 2015.

1. Ces dépenses s’élèvent 43 410 € soit une somme inférieure au budget prévisionnel (63 735 €) et supérieure au montant dépensé en 2015 (37 675 €) soit une hausse de 14.73 %.
2. Le principal poste de dépense est le poste des voyages et déplacements pour un montant de 28 065 € soit 27 % du total des charges d’exploitation. Il est en augmentation par rapport à 2015 (23 720 € soit une variation de 18.32 %). Les voyages et déplacements (vols et nuitées) correspondent par exemple à la participation des représentants de l’AFAPDP aux réunions à Strasbourg (juin 2016), la prise en charge des participants aux réunions de Marrakech (octobre 2016) et Ouagadougou (septembre 2016), ou aux formations organisées à Paris (mai 2016) et Dakar (octobre 2016).
3. Les autres postes de dépenses significatifs sont :
* Les frais de catalogues et impressions : 5 500 € ;
* Les honoraires de l’expert-comptable : 3 090 € ;
* Les frais de colloques et séminaire pour un montant de 2 450 € principalement pour les frais relatifs à la participation des membres de l’AFAPDP à la Conférence à Marrakech (traduction simultanée) ;
* L’achat de d’études et prestations : 2 443 € ;
* Autres frais d’achats de petits équipements, assurances, frais postaux, frais bancaires, impôts et taxes.

|  |  |
| --- | --- |
| PRODUITS D’EXPLOITATION |   |
| Subvention SPM | 45 000 € |
| Subvention OIF | 45 573 € |
| Cotisations | 20 935 |
| Inscriptions | 50 € |
| Total | 111 558 € |
| CHARGES D’EXPLOITATION |   |
| Charges salariales, sociales et taxes | 59 707 € |
| Voyages et déplacements | 28 065 € |
| Frais de colloque et séminaire | 2 450 € |
| Honoraires expertise comptable | 3 090 € |
| Réceptions | 411 € |
| Catalogues et impressions | 5 500 € |
| Autres frais | 3 708 € |
| Impôts et taxes | 185 € |
| **Total** | **103 116 €** |

8 : Tableau récapitulatif

1. Les subventions et cotisations visent à couvrir différents types de charges et le principe à suivre est le financement partagé des activités. Seule la subvention OIF ne peut pas être utilisée pour couvrir les charges sociales et salariales mais uniquement pour couvrir les frais liés aux activités de l’association pour la réalisation de son plan d’action.
2. **Situation de la trésorerie au 31 décembre 2016**
3. La trésorerie de l’AFAPDP correspond aux sommes immédiatement disponibles pour effectuer des dépenses. Gérer la trésorerie consiste à contrôler les entrées et les sorties de fonds et à optimiser la gestion des fonds. Le secrétariat général est chargé de gérer la trésorerie. Au 31 décembre 2016, l’AFAPDP dispose de 37 732 € (compte courant), soit une baisse de 10 616 € par rapport à la fin de l’exercice précédent. Le compte épargne de l’association présente quant à lui un solde de 46 258 € à la date de clôture de l’exercice.
4. En 2016, le versement des subventions a débuté en juin. Avant juin, l’association a dû suivre plusieurs étapes dont la préparation puis l’adoption du plan d’action et du budget prévisionnel ainsi que le dépôt des demandes de subvention, ce qui explique le versement au milieu de l’année. La politique de l’association est de conserver un compte de trésorerie lui permettant de couvrir ses frais. Jusqu’à présent, l’AFAPDP n’a pas eu à faire face à des problèmes de trésorerie ce qui est une situation confortable qui lui permet de mener à bien ses activités avec son propre calendrier.